L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 • CHARTRES • 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence double à deux étages, 1334 et 1336 rue Constance, entre les rues Melpomène et Thalie—Succession de Alinda Mashia Keagby, veuve défunte de Sam Boyd—No 75,255—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 mars 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 116, borné par les rues Constance, Melpomène Thalie et Annexation mesurant 30 pieds à la rue Constance sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné par le No 95 rue Constance; les améliorations comprenant une résidence double en bois à deux étages, contenant de chaque côté 6 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—1/3 on plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent hommages d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur payant les taxes de 1905 au prorata du montant de son enchère. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas I. Benist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick & Lewis, Philip Gensler, avocats.
15mars—16 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence rue Briques à deux Etages. Bien située.

No 807 rue Bourbon entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Mme Armand Boisé.

No 75,218—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mars de l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 67, borné par les rues Bourbon, Ste Anne, Dauphine et Dumaine étant partie du lot No 19 et mesurant, en mesure américaine, d'après un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1874 22 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, commençant à un point 41 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure des rues Bourbon et Ste Anne sur 84 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations sont désignées par le No 807 rue Bourbon et comprennent une résidence en briques à deux étages et mansarde, contenant environ 6 chambres, chambre à bain, galerie, citerne, hangar, etc. Une propriété bien située dans le deuxième district. Un bon placement.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a en 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent hommages d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur payant les taxes de 1905 au prorata du montant de son enchère. 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

F. A. Lambert F. L. Feuchy, avocats.
18 mars—18 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur des Septième et Premier Districts.

Henry Hemel vs Mme Delia Carlisle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 71,638.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 avril 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre dans l'ilet borné par les rues Dante, Sycamore, Cambronne et Mobile, ladite portion de terre étant une portion du lot Numéro neuf, faisant face à la rue Dante, à commencer à cent soixante douze pieds de l'encoignure des rues Dante et Sycamore et allant vers la rue Mobile, ayant trente six pieds de face sur cent cinquante pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Gravier et Perdido. Ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes entre lignes parallèles. (Acquis d'après acte enregistré dans C. O. Bk 180, fol. 441).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Rufus E. Foster, avocat pour le plaignant.
3 mars—3 4 10 17 24 31—av 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 1041 Tchoupitoulas, entre les rues Peyfarré et Calliope.

Henry Camors vs William Gerchow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 72,338—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 20 avril 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope (autrefois Louisa) et Peyfarré, désigné comme lot No quatre sur un plan fait par E. Gottheil architecte, le vingt cinquième jour d'avril 1858 déposé en l'étude de Selim Magner notaire en cette ville, comme plan No sept, lequel lot mesure quinze pieds trois pouces de face à la rue Tchoupitoulas la même largeur dans le fond et soixante sept pieds dix pouces de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, avec l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots laquelle allée s'ouvre sur la rue Calliope (autrefois Louisa) et mesure trois pieds sept pouces de largeur jusqu'au fond du lot No quatre et de la quatre pieds, quatre pouces de largeur jusqu'au fond du lot No huit d'après ledit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles J. Théard, avocat pour le plaignant.
17 mars 17 24 31—av 7 14 20

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

VEUVE JAS G BREE ET AL VS WM BERNARD ET AL.

No 74,714—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 18 AVRIL 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 mars 1905 et signé le 15 mars 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le beau et très valablement bien situé magasin en briques à quatre étages, Nos 405 et 407 rue St Charles entre les rues Perdido et Poydras et plus bas décrit comme un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet 221 bis et partie des rues St Charles, Carondelet, Perdido et Poydras et désigné par le No 9 et mesurant 26 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue St Charles, sur 100 pieds de profondeur. Près de la rue du Canal, dans le centre du centre des affaires, à proximité des banques, hôtels, théâtres, bureaux et bâtisses publiques et continuellement augmentant en valeur.

2° Les bâtisses en briques connues comme les Nos 1023 rue Perdido et 340-342-344-346 2-8-360 rue Rue Romparte, et plus bas décrites comme un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 269, borné par les rues Perdido, Romparte (autrefois Cirque), Gravier et Doyades (autrefois Philippi), lequel lot mesure 32 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido sur 117 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Rue Romparte, 117 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant de la propriété de feu Braxemus Legendre, et 32 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant de la propriété du dit feu Legendre.

La propriété à pied d'une moitié de la façade de l'ilet sur la rue Rue Romparte, dans un voisinage s'améliorant rapidement, près du "Union Depot", du marché Poydras et dans le cœur du district des détaillants dans cette section de la ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance en un an et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en paiements égaux représentés par des billets des acquéreurs portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de vente jusqu'au paiement, payable au comptoir et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police ou les polices au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation et sans pouvoir d'assurer ou de procéder pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles usitées dans les actes de vente, les acquéreurs devant déduire le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la de vente au comptant de l'adjudication et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Maloney O. Beaut notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Chibbaro, Charles T. Benist, Edgar Grima, Meyer S. Dreifus, avocats.
16 mars—16 19 26—avril 2 9 16 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

PROPRIETE DE RESIDENCE, Connue comme "GOEBEL'S ROW,"

RUE BIENVILLE, entre Dupré, et des rues Conti et Waltie.

A l'Encan, à la Bourse, 311 rue Baronne. MARDI le 4 avril 1905.

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division D dossier No 72,478, dans l'affaire intitulée Gustave Finnoer vs Frank A. Noullet, ledit ordre daté et signé le 28 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, MARDI le 4 avril 1905 la propriété ci-après décrite:

Sept certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Dupré Conti et Waltie, dès gnés comme les numéros dix à seize inclusivement sur un plan fait par Pilié, daté le 13 mai 1893, annexé à un acte d'hypothèque pardevant F. Zengel, notaire, le 18 novembre 1893 et accordant que les dits lots mesurent en mesure américaine, comme suit, à savoir: Lots Nos 10, 11 et 12, chacun 32' de face à la rue Dupré sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 141' 9" 7", les trois lots contigus l'un à l'autre, lot numéro dix étant le plus près de la rue Bienville, et à une distance de la de 102' 4" 7". Lots numéros treize, quatorze quinze et seize sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit: Lot numéro treize forme l'encoignure des rues Bienville et Dupré et a 31' 6" de face à Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles et face à la rue Dupré de 102' 4" 7", lot numéro quatorze a 31' 6" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7", lot numéro quinze a 31' 6" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7", et lot numéro seize a 31' 6" 1" de face à la rue Bienville par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 102' 4" 7". Les améliorations consistent en une rangée de dix résidences connues comme Nos 2831 33-35 37 rue Bienville, Nos 308 10 rue Dupré, et les Nos 1 à 10 Kangée Goebel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en paiements différés en montants égaux, devant être payés en un et deux ans de la date de l'adjudication, avec intérêt à deux ans au taux de 7 0/0 par an, jusqu'au paiement, ledit intérêt devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, comme il est plus amplement détaillé ci-dessus, l'intérêt étant représenté par des billets en montants égaux tirés sur l'ordre de cet acquéreur et endossés par l'acquéreur ou acquéreurs, ou autrement par sécurité contentieuse ou clauses usuelles de sécurité, toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1905 devant être assumées par l'acquéreur ou acquéreurs en plus de son enchère, ensemble avec un dépôt comptant de 10 0/0 du prix de l'adjudication par l'acquéreur ou les acquéreurs, au moment de l'adjudication. L'acte de ventes de vente devant être passée pardevant William Benandis, Esq., Notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs.

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne.

BERNARD BRUENN, Esq., EDGAR M. CAHN, Esq., W. S. PARKERSON, Esq., E. A. PARSONS, Esq. — Receveurs et Liquidateurs. Avocats.

3 mars—3 4 5 12 19 26—avril 2 4

ANNONCE JUDICIAIRE—Deux Beaux lots sur l'avenue Napoléon, ilet des rues Coliseo, Chestnut et Berlin, à l'Enchère Publique, à la Bourse, 311 Rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John F. Aiken, interdit, Dossier No 69,818, Division E, ledit ordre daté et signé le 13 février 1905, et adressé à J. L. Onorato Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905, à midi, la propriété foncière ci-dessous—

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Chestnut et Coliseo, mesurant 64' face à l'avenue Napoléon, sur 116' de profondeur entre lignes parallèles et faisant partie des plusieurs lots numéros deux, trois et quatre sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 31 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Beauy, alors notaire en cette ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque et privilèges de vendeur sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de sécurité et aussi l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année présente A. D. de 1905 et devant payer pour l'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, au dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

W. S. Benedict, avocat.
19 fév—19 26—mars 5 12 19 26 28

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE

2126 rue Harmonie, entre les rues Saratoga et Franklin.

Succession de Mme Celie Sheridan, Veuve de Robert Carter.

No 75,312—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 28 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 février 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Harmonie Saratoga et Franklin, désigné par le No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations sont désignées par le No 2126 rue Harmonie et comprennent un cottage simple en bois, barrière en fer sur le devant et contenant environ 4 chambres, hangar, citerne, etc.

Une bonne résidence ou un placement payant.

Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en crédit de 1 an, la portion de crédit devant être représentée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui même endossé portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent hommages d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée et la police transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1905. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire aux frais de l'acquéreur.

L. E. Hoover, avocat.
25 fév—25 26—mars 5 12 19 26 28

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards

DE 1905.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'aucune année précédente. Vous économiserez du temps de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les moteurs sont inutiles.

Pouvez donc : Il ne Coûte que $5-00

Cents par Jour, Etant à $6 00

pour 365 Jours.

Prix local $6 00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL.

PRIX $1 00, y Compris l'Affran chissement.

Cette publication étant faite par souscription il n'y a que un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs désignants.

SOARS DIRECTORY CO., LTD., Editeurs, Chambres 36 et 38 606 Aldée Commerciale, coin de la rue Camp.
31fév

J. L. Onorato.

—:o:—

Annonce Judiciaire—Vente en Partage de la Succession de Eugène May—A l'Encan—

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division B, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 17 janvier 1905, et signé le 23 janvier 1905, dans l'affaire intitulée Mme Matilde C. May vs Mlle Matilde May, Dossier No 74,900 de ladite cour, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et aussi en vertu d'un autre ordre de ladite Cour, dans la même affaire, ledit ordre étant daté et signé le 1er février 1905, et aussi adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et en conformité à un ordre additionnel de ladite Cour, daté et signé le 14 février 1905, dans cette même affaire, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 23 mars 1905, à midi, les propriétés foncières suivantes:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 23, borné par les rues Canal, Chartres, et Douane, maintenant Iberville et le Passage de la Bourse, lequel lot formant l'encoignure desdites rues Canal et Chartres, et mesurant 28' 11" 4" plus ou moins de face à la rue du Canal sur 50' plus ou moins de profondeur et de façade sur ladite rue de Chartres; ledit lot de terre étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Pilié, alors voyer de ville, le 12 février 1828 et annexé pour référence à un acte passé le 8 mars 1823, pardevant M. de Armas, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme les Nos 501 et 503 rue du Canal à l'encoignure de la rue Chartres, occupée par la pharmacie de May, Ltd. La propriété sera vendue sujette au bail existant. Les renseignements à la vente.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 23, borné par les rues Canal, Douane (maintenant Iberville) et Chartres et le Passage de la Bourse, et désigné par le Numéro 1 sur un plan fait par Charles de Armas, voyer, le 8 mars 1850 et déposé en l'étude de Théodore Guyel, ancien notaire en cette ville, comme plan No 304. Le dit lot mesurant 26' 9" 6" de face à la rue Chartres sur une profondeur de 97' 7" 6" sur le côté vers la rue du Canal et 97' 0" 5" sur l'autre côté, et 19' en largeur dans le fond, mesure américaine. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 115 rue Chartres. La propriété sera vendue au côté au bail existant. Les renseignements à la vente.

3° Un morceau de terre dans le septième district de cette ville, dans l'ilet No 183, borné par les rues Plum, Cinquième (maintenant Poplar) et Short et l'avenue Carrollton, ladite portion de terre mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, 245' de face à la rue Plum, 165' 6" de face à la rue Short et 145' sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et vers l'avenue Carrollton, de 50' sur une ligne courant parallèle avec la rue Short et vers la rue Plum 60' soixante pieds de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum jusqu'à l'avenue Carrollton 130' le tout d'après le plan enregistré le 7 décembre 1899 dans le bureau des transferts, livre No 175, folio 32. Cette propriété a été subdivisée par D. M. Brosnan député voyer de ville, d'après le plan daté le 2 février 1905. Cette propriété sera vendue d'après ledit plan dressé de la façon suivante:

Le lot A, mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, la même largeur au travers de la ligne de fond, sur une profondeur de 130' entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Le dit lot A formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Plum, ensemble avec les améliorations sur le dit lot, lesquelles comprennent l'attrayante résidence moderne à deux étages connue comme le No 1336 avenue Carrollton. La maison a été dessinée et construite par Thomas Sully architecte, pour son usage personnel, et est une des meilleures résidences en cette ville.

Le lot B, mesurant 30' 2" de face à la rue Short sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot C, mesurant 30' 2" de face à la rue Short sur 145 de profondeur, entre lignes parallèles le tout plus ou moins.

Le lot D, mesurant 47' 4" de face à la rue Short, sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse d'angle.

Le lot E, mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot F mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur et façade à la rue Plum de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Ledit lot formant l'encoignure des rues Short et Plum.

4° Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 234, borné par les rues Pension, Perrier, Prytanée et Amélie, mesurant 30' 1" de face à ladite rue Pension sur 108' 9" 4" de profondeur entre lignes parallèles, et étant cette partie du lot B la plus près de la rue Perrier et contiguë au lot A, lesquels lots A et B sont représentés sur un plan particulier annexé à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, ancien notaire en cette ville le 30 juillet 1886.

5° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans ledit Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 235 borné par les rues Pension, Prytanée, Perrier et Général Taylor, désigné par la lettre A, et mesurant 32' 10" 4" sur la dite rue Pension, sur une profondeur de 123' 10" 4" sur le côté le plus près de la rue Perrier, et 123' 7" 6" sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le tout entre lignes parallèles, en mesure américaine, et d'après le plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 1er mars 1890, annexé à et faisant partie de l'acte d'achat ci-après mentionné de ladite propriété. Ladite portion de terre est composée des portions du fond des lots 1, 2, 3 et 4, lesquels figurent aux mêmes sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, le 22 janvier 1866, auquel par ledit défunt Eugène May, par achat de la "Eureka Homestead Society", d'après l'acte passé pardevant ledit ancien notaire Marcel T. Ducros, le 10 mars 1890, enregistré dans le bureau des aliénations dans le livre 132, folio 356. Les améliorations consistent en des bâtisses d'écurie.

6° Quatre certains lots à inhumation dans le cimetière de la Métairie en cette ville, maintenant étant au nom dudit défunt Eugène May, dans la section 1, étant les lots 143, 144, 97 et 98 avenue C, mesurant 12' de face sur 24' de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, avec lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité, les paiements différés devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an, intérêt payable annuellement. Les acquéreurs assumant, en plus et au dessus de leurs enchères, le coût de tous les certificats, les taxes de 1905, les primes dues, s'il y en a, sur les polices d'assurances, et de payer le prorata de toutes les polices d'assurances non expirées de la date du passage des actes jusqu'à la date de l'expiration des dites polices d'assurances, de déposer 10 pour cent des prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Les actes de ventes devant être passés pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs. Les loyers provenant de n'importe laquelle des propriétés vendues, n'appartiendront aux acquéreurs qu'à partir de la date du passage des actes de vente.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Carleton Hunt, avocat de la demanderesse.
E. J. Thilborger, John J. Finney, avocats de la défenderesse.
19 fév—19 26—mars 5 12 19 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de William Gaenon

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 75,273 — Division D —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est qu'ils peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Leonie Charbonnet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Walter L. Gleason, avocat. 21 mars—1f

Succession d'Adolph Schick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,672—Division A — Attendu que George E. Duclaux a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Schick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Meyer S. Dreifus, avocat. 21mars—21 23 30

Succession de Joseph O. Guzman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,635 — Division C —Attendu que Mme Odile Street, veuve de Joseph O Guzman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph O. Guzman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — F. Burkel, avocat. 17 mars—17 21 26

Succession de Joseph Pleschin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,648—Division C. —Attendu que Mme Delia Rapp, veuve de Joseph Pleschin, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Pleschin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Walter L. Gleason, avocat. 15mars—15 19 24

Succession de Mme Lizzie Eastin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,643—Division E—Attendu que Henry Eastin, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Lizzie Eastin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Meyer S. Dreifus, avocat. 16 mars—16 20 25

Succession de John B. Grassenauer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans— No 75,644 — Division E — Attendu que Adolph Dugué, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Grassenauer décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 16 mars—16 20 25

Succession de Dominique Kelt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,623—Division A—Attendu que Mme Christine Begg, veuve de Dominique Kelt, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominique Kelt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat. 15 mars—15 19 24

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 416 rue Conti, entre les rues St-Louis et Conti.

JEUDI, LE 20 AVRIL 1905.

Succession de Mme Thomas Doherty vs Les héritiers de Thomas Doherty.

No 75,686—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 17 mars 1905 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Conti, Condé et Miro, désigné par le numéro 18 sur une échelle lithographique, équarrie de l'Etat annexée à un acte de vente de H. Griffer à Matthew Riley, passé pardevant Pierre C. Cavillier notaire en cette ville, le 10 septembre 1840. Ledit lot mesurant 25 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur d'une ligne parallèle de 84 pieds 2 pouces. Les améliorations consistant en un cottage en bois à un et deux étages couvert en ardoises, contenant quelques 6 chambres, 2 citernes, hangars, etc.

Termes et conditions - Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Legier notaire, au dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lieu la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, No